

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                                          |                             |                                                     |                                |                                     |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.         | Numéro de permis<br>2020033 | Date d'inspection<br>Le 05 février 2024             |                                |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Garderie la Forêt des Découvertes 2            |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 509-0079               |                                |                                     |
| Adresse<br>70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1                   |                             |                                                     |                                |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Mona Martin |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                     |                             | Règlement                                           | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 10 dossiers sur 20.
- À la suite de la vérification de 10 dossiers des enfants, les dossiers des enfants sont complets.
- Les jeux extérieurs ont lieu une heure par période de quatre heures. Les périodes de repos rencontrent les besoins individuels de l'enfant. Les repas sont servis pendant les heures de repas reconnues.
- Dossiers administratifs tenus sur les lieux. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque mois.
- Les enfants se trouvent sous surveillance en tout temps lorsqu'ils utilisent la toilette.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Chaque enfant âgé entre 4-5 ans qui fait la sieste a un écart d'au moins 46 cm entre tous les matelas.
- Observations:  
L'accueil du parent, lavage des mains, la collation et les jeux libres. Les enfants s'amuse avec des blocs, monsieur patate et regarde des livres. Pendant la causerie, l'éducateur/l'éducatrice fait le calendrier avec les enfants et discutent avec eux. L'éducateur/l'éducatrice a organisé une activité dirigée. Les enfants ont découpé et collé des images de la St-Valentin pour coller dans la fenêtre. Après l'activité les enfants sont allés jouer à l'extérieur.
- Discussions avec les éducateurs concernant les intérêts des enfants. Discussions avec l'administratrice concernant les maladies transmissibles.

original signé par  
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 février 2024

Date

original signé par  
Naomie Levesque-Savoie

Le 05 février 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date